

Sciences Humaines et Sociales Mention Aménagement du territoire et urbanisme Spécialité : Entreprises et développement local

RNCP10991 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	310p, 341p
Code(s) ROME	K1802, A1301
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Toulouse Jean Jaurès

<http://www.univ-tlse2.fr>

Ecole Nationale de Formation Agronomique (ENFA)

<http://www.enfa.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Cette formation permettra aux titulaires de la Licence Professionnelle d'assurer une fonction transversale d'appui et/ou d'encadrement pour la conception et la mise en œuvre de projets d'entreprises, principalement dans des territoires ruraux, tenant compte des principes du développement local et du développement durable. La formation vise ainsi à doter les étudiants de capacités pour :

- Raisonner des projets pluridimensionnels, intégrant des variables territoriales, économiques, sociales, juridiques et fiscales.
- Analyser les dynamiques territoriales et les stratégies d'entreprise.?- Mobiliser les ressources d'un territoire et les procédures de développement territorial en faveur de projets d'entreprise.?- Mobiliser les projets et ressources d'entreprises en faveur de projets de territoire.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Les méthodes de montage de projet, le fonctionnement des entreprises, les acteurs et procédures du développement territorial, principalement en espace rural
- Compétences techniques : comptabilité, gestion, fiscalité, maîtrise des outils informatiques
- Capacités d'analyse : utilisation des connaissances en vue de faire émerger des projets et d'en apprécier la viabilité.
- Savoir-faire en communication : aptitudes incluant des capacités en relations humaines à l'intérieur et à l'extérieur de la structure, aptitude à l'échange et à l'écoute.
- Capacités d'autonomie : organisation du travail, prise d'initiative...

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Entreprises rurales - Collectivités locales - Structures socio professionnelles

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ce professionnel peut prétendre aux métiers suivants :

1. Chargé de mission, généralement auprès de collectivités locales ou de structures socio professionnelles, responsable de l'appui aux porteurs de projet d'entreprises, principalement en territoire rural : accueil et suivi de porteurs de projets au sein des Chambres consulaires, des collectivités territoriales (Communautés de communes, Syndicats intercommunaux, Services économiques des Conseils généraux et régionaux), des structures responsables des Pays, des organismes de conseil aux entreprises (dont les Comités d'Expansion économique et les Comités de Bassin d'Emploi) ou de conseil agricole (dont les Centres de gestion).
2. Entrepreneur, pouvant combiner des activités complémentaires dans les domaines de l'artisanat, de l'agriculture, du tourisme, des services aux populations, ... (dans le cas de personnes disposant au préalable de compétences techniques approfondies, complétées grâce à la licence professionnelle par des capacités à identifier et mobiliser des ressources territoriales en faveur d'un projet d'entreprise).

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 117 €
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	4 645
Jugés difficiles à recruter	44 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/10991/>